

Commission de formation continue

Pierre Klauser, Genève

Cours de formation continue

Pius Bürki, Romedius Alber, Zug
Pierre Egger, Gd-Lancy

Les cours SSP

Les cours SSP continuent leur succès. Comme déjà mentionné l'an dernier, ils sont maintenant au nombre de trois par année. Après le cours de pédiatrie du développement en allemand à Soleure en mai 2007, celui de dermatologie se tint en allemand en novembre 2007. En mars 2008, ce dernier s'est tenu en français à Fribourg. Des échos de ces cours peuvent être visionnés sur le site des cours (<http://web.mac.com/p.buerki>) où vous trouverez aussi les dernières informations sur les cours à venir.

Les cours sont très appréciés des membres et non-membres de la SSP, comme en témoignent les remarques des questionnaires d'évaluation. Toutefois le **nombre** de participants est limité à 100 par cours; ceci afin de ne pas hypertrophier les groupes des ateliers. Avec précaution on a poussé jusqu'à 108 participants – atteignant ainsi vraiment le maximum tolérable.

N'ayant trouvé un hôtel pour un 3^e cours à Soleure qu'au dernier moment et avec beaucoup de chance, les organisateurs ont décidé de réserver dorénavant les hôtels suffisamment à l'avance.

A l'heure actuelle, les **dates** suivantes sont planifiées: 15 au 17 mai 2008, Lucerne (difficultés scolaires en allemand) / 6 au 8 novembre 2008, Lucerne (dermatologie en allemand, et evt en français) / 12 au 14 mars 2009, Fribourg (difficultés d'apprentissage scolaire en français) / 14 au 16 mai 2009, Bâle / 19 au 21 novembre 2009, Soleure. On recherche actuellement aussi un hôtel sur l'arc lémanique – l'organisation effectuera une reconnaissance sur place en mai.

Les **thèmes** planifiés pour la suite correspondent aux enquêtes faites en 2007. Les sujets les plus mentionnés sont l'adolescence,

suivie de la bobologie, l'endocrinologie, la neurologie et l'orthopédie. Nous sommes toujours ouverts à d'autres propositions.

On cherche des **modérateurs**. Je profite de l'occasion de remercier les modérateurs des cours passés pour leur travail. L'engagement de ces modérateurs est certes très exigeant lors de la préparation des cours, mais cette fonction permet d'approfondir particulièrement un sujet. Pour cette raison, les modérateurs se voient attribués plus de crédits de formation que les simples participants. Nous donnons volontiers la possibilité à des membres de s'impliquer comme nouveaux modérateurs. Que ceux et celles que ces lignes interpellent s'annoncent auprès de karin.buerki@datazug.ch. En dédommagement du travail fourni, le cours et l'hôtel sont offerts.

Nouveautés dans les exigences de la formation continue (FC)

En septembre 2007, la formation continue a passé du statut d'obligation éthique professionnelle au sein de la FMH au statut d'obligation légale fédérale (LPMed¹ art 40 lett b). Toute violation relève désormais des autorités sanitaires cantonales et non plus de l'association professionnelle!

Comme vous l'avez peut-être lu dans le Bulletin des médecins suisses (BMS 2008; 89:3, 60–61), la FMH a modifié sa Réglementation pour la formation continue (RFC) (www.fmh.ch/awf) La FMH exige toujours des sociétés de discipline médicale qu'elles définissent leur FC et qu'elles délivrent un diplôme après contrôle des porteurs de titre de spécialiste, qu'ils soient suisses ou assimilés, membres ou non membres.

D'autres nouveaux points sont

- Le choix par les médecins de faire leur FC dans la branche qu'ils pratiquent réellement actuellement, C'est particulièrement important pour les porteurs de plusieurs titres et/ou formation approfondie. Un non-porteur de titre pratiquant la pédiatrie et actif dans sa FC pédiatrique n'obtiendra pas de

«diplôme» mais une «attestation» de formation continue en pédiatrie.

- En plus des 30 crédits d'étude personnelle (inchangés), la répartition des 50 crédits annuels de FC attestée entre
 - la FC **essentielle**, définie par la société, de discipline, avec au minimum 25 crédits
 - la FC **élargie** avec au maximum 25 crédits, sous réserve de reconnaissance par une autre société de discipline, une société cantonale de médecine ou la FMH; l'éthique, l'économie de la santé et la formation dans le domaine des services de garde et d'urgence sont incluses, mais pas la politique professionnelle.

En conséquence, la SSP modifie son programme et le cahier de FC, nous attendons l'acceptation par la FMH. Vous serez informés de cette dernière.

Contrôles effectués

En 2007 on a procédé comme chaque année au contrôle détaillé de 10% des porteurs de titres choisis aléatoirement; en outre, comme tous les 3 ans, on a demandé aux 90% restant une déclaration écrite individuelle.

Les résultats de ces contrôles sont réjouissants puisqu'ils montrent qu'une immense majorité des pédiatres satisfont aux exigences, même bien au-delà des 50 crédits par année.

Correspondance:

Pierre.Klauser@hin.ch

Références:

- 1) Loi sur les Professions médicales, entrée en vigueur en septembre 2007.